

# Réunion vaccination

## Ministre déléguée à l'autonomie

### 20 janvier 2021

#### **Ordre du jour de la réunion :**

- Suivi de la crise sanitaire et de la campagne de vaccination

#### **Intervention de la Ministre :**

- Forte préoccupation sur la présence des variants de la COVID-19 sur le territoire, notamment sur la transmissibilité plus importante, de l'ordre de 40%, voire plus. Mais, pour le moment, ces variants ne sont présents que marginalement (1% des cas) sur le territoire national
- En conséquence, un renforcement du protocole Ehpad et USLD en vigueur est en cours – l'envoi de ce protocole renforcé est prévu d'ici la fin de la semaine
- Dans ce protocole, 4 axes :
  - Rappel indispensable du nécessaire respect le plus strict des gestes barrières
  - Consignes plus strictes pour les visites et les sorties (réflexion sur la suspension des visites mais aussi des interventions extérieures si présence du variant sur le territoire ou au sein de l'établissement)
  - Relance de la campagne de dépistage itératif auprès des professionnels
  - Réflexion autour de l'éviction sanitaire des professionnels positifs et asymptomatiques
- Plus de 600 000 personnes vaccinées, à ce jour, dont quelques 135 000 en EHPAD
- Plus de 800 points de vaccination ont été ouverts sur le territoire et alimentés au fur et à mesure de l'arrivée des doses
- Travail sur la formalisation de consignes claires relatives à la vaccination dans les EHPAD, notamment pour les établissements ayant eu des cas de Covid, avec comme objectif d'homogénéiser les pratiques
- Nouvelle étape de déploiement de la stratégie vaccinale : la vaccination est étendue à l'ensemble des résidences autonomes, résidences services, EHPA, FAM et MAS et l'ensemble des personnes de plus de 60 ans au sein des foyers de travailleurs migrants, ainsi qu'aux professionnels de ces établissements et professionnels du domicile de plus de 50 ans. Instruction en cours sur l'organisation de la vaccination pour les établissements cités. Organisation pratique par la cellule opérationnelle, en région
- Possibilité de mobiliser une équipe mobile vaccination pour les établissements peu ou pas médicalisés

#### **Interventions participants :**

- Absence de fluidité et de souplesse sur le flux A, notamment pour les résidents ayant eu le Covid et devant se faire vacciner plus tard, nouvellement entrés en EHPAD ou ayant changé d'avis
- Quelle stratégie pour les nouveaux résidents ou les résidents souhaitant être vaccinés après coup – importance de prévoir le dispositif
- Question de la disponibilité des vaccins pour la 2<sup>ème</sup> injection, mais plus encore pour la 3<sup>ème</sup> date (nouveaux résidents, résidents ayant changé d'avis, vaccination post-covid...)
- Problématique de l'utilisation de 6 doses mais de la livraison de 5 aiguilles

- Importance d'organiser la suite, lorsque les résidents seront vaccinés – argument en faveur de la vaccination
- Les mesures, dans les EHPAD, doivent coller le plus possible au droit commun : ainsi, si un département n'est pas confiné, les visites aux résidents en EHPAD ne devraient pas être suspendues, en l'absence de cas COVID dans l'établissement
- Nécessité également de modifier les règles, pour les établissements touchés par la Covid-19, avec maintien de l'organisation de la campagne de vaccination, au sein de ces établissements et pour les résidents non touchés
- Clusters : harmonisation des pratiques nécessaire
- Dans certains centres de vaccination, les salariés ne sont plus acceptés, afin de laisser la priorité aux personnes de plus de 75 ans (plusieurs retours en ce sens d'un refus d'accès à la vaccination pour des professionnels pourtant identifiés comme prioritaires)
- Refus également pour des aides à domicile – particulier employeur
- De la même manière, et concernant les salariés administratifs, point de vigilance à avoir car ne sont pas considérés, partout, comme prioritaires
- Importance de sécuriser les bénéficiaires d'où l'importance d'élargir à l'ensemble des professionnels sans considération de l'âge
- Messages contradictoires des ARS sur la vaccination des professionnels, y compris de moins de 50 ans. Donc besoin d'avoir des consignes claires
- Vaccination pour les résidences autonomie : quelle organisation ? Très variable d'un territoire à l'autre : vaccination au sein d'un EHPAD proche, intervention d'une équipe mobile de vaccination, demande de se déplacer au centre de vaccination ce qui n'est pas possible pour tous
- Accueils de Jour : dommage de ne pas inclure les personnes fréquentant un accueil de jour, en particulier quand il est adossé à un EHPAD et sachant que l'organisation serait simplifiée
- Nécessité de pouvoir organiser la vaccination au domicile des personnes, sachant que des services et professionnels sont prêts à se déplacer - Quid des personnes ne pouvant se déplacer dans les centres de vaccination : personnes en Gir 1-2... ?
- Quelles mesures pour les résidents et professionnels qui ne se seront pas fait vacciner ?
- Concernant les masques, besoin d'un avis scientifique et besoin que les surcoûts éventuels soient compensés
- Risques liés à un nouveau confinement : ne faudrait-il pas anticiper ?
- Demande de conduite à tenir nationale

#### **Retours de la Ministre :**

- Souhait de laisser de la souplesse dans la manière dont la vaccination s'organise
- Vaccination possible lors de la 2<sup>ème</sup> livraison de l'établissement, pour ceux qui souhaiteraient finalement se faire vacciner - Sur la vaccination des nouveaux résidents, réflexion à mener
- La deuxième dose est garantie et prévue dans les flux en cours
- La livraison des bonnes seringues, en lien avec l'utilisation de 6 doses, est organisée et cela semble fonctionner
- **Surcoûts Covid : l'instruction de la 3<sup>ème</sup> campagne budgétaire va prochainement être faite**
- L'implication des départements est nécessaire sur le financement de la vaccination, pour le domicile
- La dégradation épidémique est bien-sûr anticipée